

Les difficultés à s'adapter, à communiquer et à s'organiser peuvent gêner le fonctionnement quotidien et la performance économique de votre entreprise. Cela peut aussi freiner l'accès à la professionnalisation et à la qualification de vos salariés.

AGEFOS PME Ile de-France vous propose une offre spécifique afin d'accompagner votre développement et sécuriser le parcours professionnel de vos salariés les moins qualifiés.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

DécliCC Compétences Clés² comprend :

- un **accompagnement** des RH et/ou du management intermédiaire ;
- **les parcours de formation contextualisés** de DécliCC Compétences Clés² permettant d'accéder à la certification CléA ;
- **des actions de formation à la carte.**



Pour plus de précisions sur CléA et les étapes de la certification, demandez la fiche technique à votre conseiller formation ou téléchargez-la depuis la page DécliCC de notre site internet.

À QUOI CELA SERT-IL ?

Pour l'entreprise :

- bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un expert ;
- valoriser les compétences des salariés les moins qualifiés ;
- bénéficier de collaborateurs plus autonomes et plus performants ;
- remplir vos obligations sociales en matière d'accès à la formation et à la certification.

Pour le salarié :

- devenir acteur de son parcours professionnel ;
- valoriser les compétences qui peuvent déboucher sur une certification ;
- accroître son employabilité.

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

POUR LES RH ET/OU LE MANAGEMENT INTERMÉDIAIRE :

1 jour
de formation
pour outiller les acteurs



1.5 jours
d'appui
conseil individualisé

Accompagner et outiller pour :

- identifier les enjeux ;
- sensibiliser et détecter les besoins en formation ;
- mettre en place un plan d'actions adapté.

POUR LES SALARIÉS LES MOINS QUALIFIÉS :

→ **DécliCC Compétences Clés²** : 5 parcours de formation contextualisés autour des 5 thèmes ci-dessous permettant d'accéder à la certification CléA.

La qualité

La relation clients

L'organisation

La communication dans l'entreprise

La prévention des risques professionnels

Les formations proposées dans le cadre de ces parcours sont les suivantes :

- Remobiliser les savoirs de base
- Utiliser des documents de référence et de suivi de l'activité
- Communiquer avec les clients, les usagers et prendre en compte leurs demandes
- Organiser son activité ou l'exécution d'une tâche
- Utiliser un support informatisé
- Apprendre en situation professionnelle
- Intégrer les codes de l'entreprise
- Agir pour la sécurité et l'environnement
- Gérer une transaction, un encaissement
- Se préparer à suivre efficacement une formation courte, une habilitation, etc...



Les 5 parcours de formation peuvent être proposés indépendamment les uns des autres. Ils comprennent un test de positionnement préalable afin d'identifier le parcours adéquat au regard des besoins du salarié.

Ces parcours sont exclusivement accessibles aux entreprises relevant de l'interprofession et peuvent être financés via le CPF.

LES CONSEILS D'AGEFOS PME

- Des salariés mieux formés, c'est une entreprise plus performante
- Vous avez un rôle important à jouer et votre engagement aux côtés de vos salariés est un gage essentiel de réussite
- Agir aujourd'hui aux bénéfices de vos salariés les moins qualifiés, c'est développer les capacités à communiquer, à s'organiser et à s'adapter pour répondre à vos enjeux de demain

DÉCLICC

Compétences Clés²

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ? (suite)

- **Des formations à la carte :**
- Français Langue étrangère (FLE)
 - Alphabétisation



La liste des organismes de formation est disponible auprès de votre conseiller formation ou sur agefos-pme-iledefrance.com

QUI EST CONCERNÉ ?

- **Toutes les entreprises (et les structures d'insertion par l'activité économique -IAE) de moins de 250 salariés** adhérentes à AGEFOS PME Ile-de-France au titre du plan de formation*.

QUEL FINANCEMENT ?

POUR LES ACTIONS À DESTINATION DES RH ET/OU DU MANAGEMENT INTERMÉDIAIRE

- Prise en charge complète par le Fonds social européen (FSE) et AGEFOS PME Ile-de-France.
- Participation forfaitaire de 120 € TTC / entreprise (soit 100€ HT).

POUR LES ACTIONS À DESTINATION DES SALARIÉS

- Prise en charge assurée le Fonds social européen (FSE) et AGEFOS PME Ile-de-France à hauteur de 70 % des coûts pédagogiques
- Prise en charge forfaitaire des salaires à 8 € / heure dans la limite des fonds disponibles.
- Participation complémentaire des entreprises pour le solde des coûts pédagogiques.

MODE D'EMPLOI

Pour bénéficier des actions à destination des RH et/ou du management intermédiaire, rapprochez-vous de votre conseiller formation ou des référents projets.

Pour bénéficier des actions à destination des salariés :

- 1 Définissez votre projet de formation et identifiez** les salariés concernés
- 2 Présentez votre projet à votre conseiller formation**
- 3 Choisissez votre prestataire** parmi la liste des organismes de formation sélectionnés par AGEFOS PME Ile-de-France sur appel à proposition
- 4 Remplissez et transmettez le formulaire de Demande de prise en charge (DPC)** disponible sur agefos-pme-iledefrance.com à votre conseiller formation

QUELLE DURÉE ?

Les actions de formation doivent être réalisées **intégralement au plus tard le 31 décembre 2018.**

* Pour les entreprises non adhérentes, rapprochez-vous d'un conseiller formation ou contactez les référents projets ci-dessous



RENSEIGNEZ- VOUS !

- **Jocelyne POITE** - Département projets et cofinancements - jpoite@agefos-pme.com
→ **Catherine BOMMART** - Département projets et cofinancements - cbommart@agefos-pme.com

→ **Votre conseiller formation**

- Entreprise de moins de 11 salariés : 01 69 112 100
- Entreprise de 11 salariés et plus :
 - Paris : 01 44 70 72 50
 - Dépts 78/92 : 01 55 70 44 00
 - Dépts 77/91 : 01 69 91 48 80
 - Dépts 93/94/95 : 01 41 63 22 22

→ **agefos-pme-iledefrance.com**

Pour plus d'information sur le projet CléA : certificat-clea.fr

Pour donner l'occasion à vos salariés de tester leurs connaissances : certificat-clea.fr/quiz.html